Basket44

PROCES VERBAL
Bureau du 22/05/2023

Présents : Franck JOUNIER – Lénaïc SORIN – Pascal DUPE – Pascale SIMON – Dimitri BREHERET – Franck BAUDRILLER – Dominique BOUDEAU

Excusés : Alain GUERESSE – Bénédicte GOUGAUD

Invité : Yannick OLIVIER

Mme Lénaïc SORIN évoque le recours introduit par Pornic en Coupe de Loire Atlantique U20M (CLA U20M) :

- Pornic qui joue habituellement en U20 élite, est surpris d'être éliminé par une équipe U20 D2.
- Il s'avère qu'après contrôle de la feuille de marque, il n'y a que 5 joueurs qui jouent habituellement dans ce championnat, tous les autres joueurs jouent en championnat seniors, pré-régional et DM2.
- Il y a eu délation qui montre que l'autre demi-finale CLA U20M, opposant Carquefou (U20M élite) est battu par le Pouliguen (U20M D2), dont seulement 4 joueurs jouent régulièrement dans ce championnat, les autres jouant sur le championnat senior (DM2).
- Les deux équipes, Les Mouettes du Pouliguen et la Saint Médard de Doulon, de par leur niveau de championnat ont bénéficié de points d'avance au début de la rencontre.

Un débat s'établit sur cette situation qui n'est pas évoquée dans le règlement de la Coupe de Loire Atlantique U20M.

Franck JOUNIER rappelle l'article inscrit dans ce règlement, concernant tous cas non prévus où c'est le Bureau qui prendra toute décision face à ces cas.

La Commission des compétitions étudiera ce recours et fera des propositions au Bureau qui prendra une décision par un vote en correspondance.

Présentation des résultats comptables : Dimitri BREHERET

Dimitri BREHERET commente les résultats financiers suite à la clôture des comptes, avec l'aval de l'expert-comptable, M DURIEUX.

On avait initialement un budget voté à hauteur de 1 499 125 €.

Le réalisé est de 1 853 011,92 €, essentiellement dû au nombre de licenciés en forte augmentation. On avait prévu un produit d'activité sportive de 1 266 400€ et le réalisé est de 1 452 394,08 €.

Nous étions partis sur une base de 23 000 licenciés et nous sommes à plus de 26 000 licenciés. Nous avons aussi une reprise de provisions plus importantes que prévue. En termes de subventions nous avons une augmentation de 1 000€.

Pour les produits des commissions, il avait été budgétisé 89 000€ et nous en sommes à 116 712,48€,

Ce qui s'explique par : Plus de formations réalisées, moins de produits en lien avec les stages qui sont devenus gratuits avec le pacte Tous engagés, Augmentation des engagements en CLA avec 6000€ de plus.

Explications des différentes lignes liées aux dépenses.

Ce qui donne un résultat positif de 16 768,62€.

Les fonds propres actuels : 646 934,31€.

Dimitri BREHERET commente chacune des lignes présentées.

Proposition du Budget prévisionnel 2023-2024 : Dimitri BREHERET

1. Base d'une perte de 5% de licenciés et d'engagement d'équipes.
2. Prise en compte de l'augmentation des 2€ / licence, voté lors du dernier Comité Directeur.
3. Même montant de subventions.

4. Un nouveau partenariat.
5. Un budget prévisionnel de 1 874 000€.
6. Engagement U9-U11 et Dirigeants : pris en charge par le Comité pour sa part lui incombant

Dispositions financières 2023-2024 : Dimitri BREHERET

- Licences :
  - Augmentation du Socle : 1€
  - Augmentation extension : 1€
- Forfait simple Jeunes D1, 1ere Phase PR élite :
  - Première phase : Une fois le prix de l'engagement.
- Forfait général Jeunes D1, 1ere Phase PR élite :
  - Première et deuxième phase : Deux fois le prix de l'engagement.
- Dossier ouvert par la compétition (Perte par pénalité) : 30€.
- Arbitres, manquement aux obligations réglementaires : 50€
- Forfait kilométrique : 0,40€

25 - PRIX DES STAGES		
TECHNIQUE : Formation Accompagnateur d'Equipe (non qualifiante) sous réserve du nombre de participants		40,00 €
TECHNIQUE : Formation Socle commun de connaissance		90,00 €
CDO - TECHNIQUE : Stage 1 jour	Frais de restauration (sous réserve d'évolution liée à nos prestataires)	20,00 €
CDO : Stage 2 jours	Frais d'hébergement/restauration (sous réserve d'évolution liée à nos prestataires)	120,00 €
Indemnité kilometrique forfaitaire intervention CTF		40,00 €

- Forfait péréquation une phase : 700€
- Discipline
  - Première Faute Technique ou disqualifiante sans rapport : 40€
  - Deuxième Faute technique ou disqualifiante sans rapport : 200€

Le Président du Comité,
Franck JOUNIER

Le Secrétaire général du Comité
Pascal DUPÉ